



Communiqué de presse

Nanterre, le 5 juillet 2022

Le CASH de Nanterre lance la première étape de sa restructuration

CONTACTS :

Mélina COHEN-SETTON

Attachée de presse

melina.cohen.setton@editia.fr

06 18 12 74 59

Cathy BRUNO

Cheffe de cabinet

Cabinet du maire et des élu-e-s

Ville de Nanterre

cathy.bruno@mairie-nanterre.fr

01 47 29 51 29

06 34 13 91 90

Le 30 juin dernier, une promesse de vente a été signée entre le Centre d'accueil et de soins hospitaliers (CASH) de Nanterre et le groupement « Nanterre partagé » pour la cession d'une parcelle de 18 198 m² située dans la partie sud-ouest du site actuel.

Cette cession répond à un triple objectif :

- Réduire les frais de structure du CASH en cédant des bâtiments et terrains inutilisés, mais dont l'entretien pesait sur les comptes de l'établissement ;
- Dédier le produit de cette vente (10 278 317 €) au financement de la restructuration très attendue de l'établissement et de son Schéma Directeur Architectural pour la période 2022-2028, qui prévoit, notamment, en priorité, la reconstruction du service des Urgences.
- Permettre le développement, dans un quartier lui-même en restructuration, d'une offre de logements et d'un nouveau tiers-lieu dédié à l'économie sociale et solidaire.

Le projet du groupement « Nanterre Partagé », composé des entreprises Crédit Agricole Immobilier Promotion, Icade Promotion, et Novaxia R, a été sélectionné dans le cadre du 2^e appel à projet Inventons la Métropole du Grand Paris (IGMP 2).

Ce projet prévoit notamment :

- la création d'un espace « Flânerie », composé du bâtiment administratif, de la Cour d'honneur et du jardin du cloître, espace ouvert au public et exploité dans le cadre d'une activité d'économie sociale et solidaire qui reste à définir ;
- la possibilité pour le futur acquéreur de s'engager dans la signature d'un protocole avec un organisme foncier solidaire dans l'optique d'un montage en Bail Réel Solidaire pour plusieurs logements ;



CONTACTS :

Mélina COHEN-SETTON

Attachée de presse

melina.cohen.setton@editial.fr

06 18 12 74 59

Cathy BRUNO

Cheffe de cabinet

Cabinet du maire et des élu-e-s

Ville de Nanterre

cathy.bruno@mairie-nanterre.fr

01 47 29 51 29

06 34 13 91 90

Communiqué de presse

- la construction de logements en accession à la propriété qui contribueront à favoriser la mixité sociale dans ce quartier classé Quartier Prioritaire de la politique de la Ville.

Ce projet ambitieux a été rendu possible par deux importantes réformes législatives adoptées à l'initiative de Patrick JARRY, Maire de Nanterre, dans le cadre de la loi n° 2017-257 du 28 février 2017, relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain. La première, proposée en concertation avec la Maire de Paris, a permis le transfert au CASH de la pleine propriété des terrains et bâtiments, qui auparavant appartenaient à la Ville de Paris. La seconde visait à modifier les statuts pour CASH pour faire en sorte que son conseil d'administration soit dorénavant présidé par le maire de la commune d'implantation de cet établissement hospitalier, alors qu'il l'était jusqu'alors par le Préfet de police de Paris.
